



N°44 mai 2020

# APLOC info

Association des Plaisanciers de Loctudy  
Bureau du port de Plaisance  
29750 LOCTUDY

<http://www.aploc.org/>

[aploc29@gmail.com](mailto:aploc29@gmail.com)

## Déconfinement

Nous espérons que cet APLOCinfo vous trouvera en bonne santé.

Le déconfinement ne signifie malheureusement pas la fin de la pandémie, aussi nous devons redoubler de vigilance, si comme nous l'espérons la réouverture des ports aura prochainement lieu, nous veillerons à un strict respect des règles sanitaires.

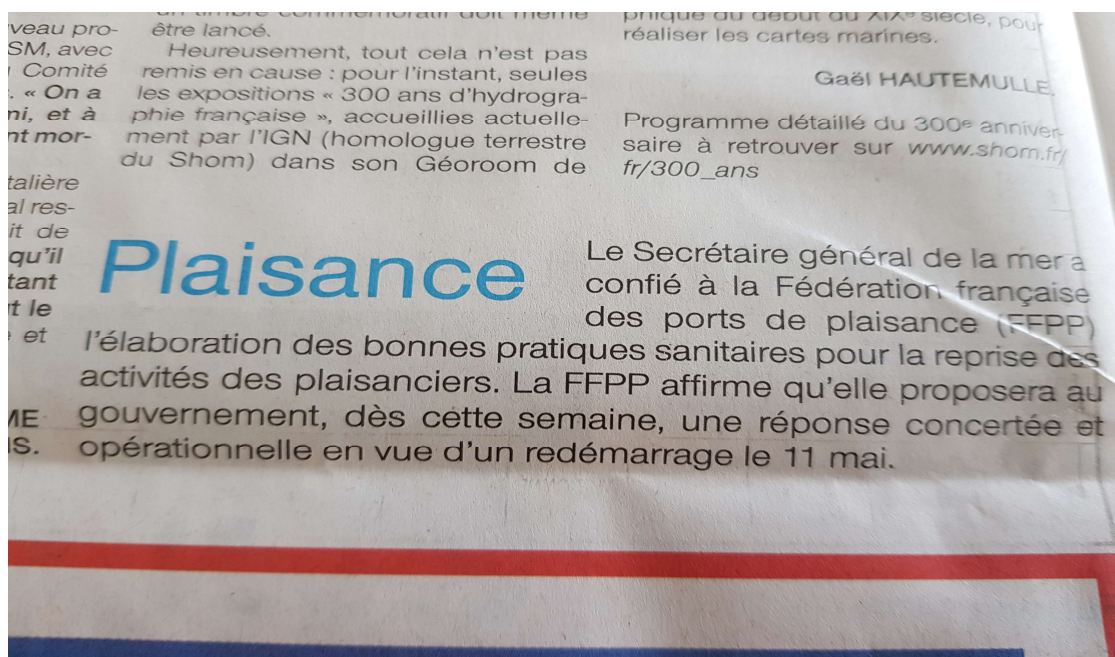
A nous d'imaginer un fonctionnement, des animations compatibles avec ces nouvelles données.

Nous faisons appel à vos idées.

Cet APLOCinfo fait le point de la situation au 30 avril:

nos démarches et les informations que nous avons pu recueillir

## Espoir



Ouest France du 27/avril 2020

## On l'a fait

### Courrier du Président de l' APLOC à Madame le maire

Bonjour

*N/ref :APLOC 003/mairie 2020*

Madame le Maire de Loctudy

je me permets de vous transmettre ci-jointe la demande du président du collège Usagers et président de la FNPP quant aux souhaits émis par la majorité des plaisanciers sur:

- la possibilité de visites de sécurité des bateaux pendant le confinement ,sujet que nous avons évoqué avec Frédéric Bernard et les agents du port de Loctudy
- la reprise des activités nautiques à partir du 11 mai

Localement, considérant que l'aire de carénage n'a ouvert que début mars pour être fermée le 18 de ce même mois , nous souhaitons , pour les titulaires d'une place dans le port de Loctudy , une application compréhensive des nouveaux tarifs et règles d'utilisation de cette aire

très cordialement

Jean-Pierre Eugène

Président de l'APLOC

### Communiqué de la FNPP transmis à Madame le Maire

## Covid-19 : nos souhaits pour les mois à venir...

M. le Chef de la mission de la navigation de plaisance et des loisirs nautiques,

En tant que président du collège Usagers, je me permets vous faire part des deux souhaits suivants émis par une majorité de plaisanciers :

1) Obtenir le plus rapidement possible la possibilité pour tous les plaisanciers habitant à proximité de leur port d'attache de se rendre sur leur bateau pour une visite de sécurité (amarrages, entrées d'eau éventuelles, batteries, vérifications moteur...).

2) A partir du 11 mai, autoriser les activités nautiques dans le cadre des règles barrières en vigueur.

Une sortie en mer ne présente en effet aucun risque sanitaire particulier et constitue sur le plan psychologique un excellent moyen de sortir du confinement actuel. Une telle disposition contribuerait par ailleurs à relancer l'économie d'une filière aujourd'hui menacée.

Très cordialement, Jean Kiffer président de la FNPP et du GT5 du Comité Interministériel du Nautisme et de la Plaisance.

Jean Kiffer / Communiqué FNPP

## Courrier des affaires maritimes aux mairies du quartier maritime

Mesdames et Messieurs,

Le sujet de la reprise des activités professionnelles de l'industrie de la plaisance a donné lieu, ces derniers jours, à des travaux intenses entre l'Etat et la Fédération des industries nautiques. Cette dernière s'en est fait l'écho sur son site internet et par voie de communiqué. Elle précise les directives dont je vous avait informé par message du 16 avril dernier.

Ces consignes font également l'objet d'une actualisation régulière sur la page du ministère chargé de la mer <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/coronavirus-covid-19-recommandations-aux-plaisanciers-et-aux-entreprises-filiere-nautique>

De nombreuses interrogations auprès des services de la DML me conduisent à vous confirmer les conditions d'exercice de certaines activités sur le littoral du département :

- Les entreprises ont la possibilité de poursuivre leur activité dans les chantiers et dans les enceintes portuaires ;
- Les professionnels (et eux seuls) peuvent naviguer pour convoier un bateau vers un port ou au mouillage existant. Les mouvements de navires font l'objet d'une déclaration préalable auprès de la DDTM ([ddtm-dml-plam-leguilvinec@finistere.gouv.fr](mailto:ddtm-dml-plam-leguilvinec@finistere.gouv.fr)) qui en informe les services de contrôle et les capitaineries concernées ;
- La pratique de la plaisance reste interdite tant que le confinement n'est pas levé pour cette activité, soit au moins jusqu'au 11 mai à ce stade. Je vous précise que les mesures générales de confinement actuellement en vigueur n'autorisent pas non plus les particuliers à se rendre dans les ports, sur des chantiers, sur l'estran ou sur le plan d'eau aux fins d'entretien courant de leurs navires.

Le sujet de la reprise des activités de plaisance et de loisirs par les particuliers continue de faire l'objet d'échanges au niveau national. Je veillerai naturellement à vous informer de toute évolution sur ce sujet, dont je mesure la sensibilité à l'approche de la saison estivale.

Je vous assure de la pleine mobilisation de la DML dans cette période, et vous renouvelle mes remerciements pour le relai efficace que vous assurez auprès de vos usagers/adhérents/clients/partenaires, qui participe au bon respect de ces règles.

Pour les communes concernées, je vous invite à transférer mon message vers les capitaineries municipales.

Cordialement.

Théophile Manteau

Chef du pôle littoral et affaires maritimes

du Guilvinec - Concarneau

DDTM du Finistère - Délégation à la mer et au littoral

---

## Et après le 11 mai

# Courrier de Didier LE GAC député du Finistère au Premier Ministre

Le 24 avril 2020, à Saint-Renan

Dossier suivi par Yann Rabuteau - [yann.rabuteau@clb-an.fr](mailto:yann.rabuteau@clb-an.fr)  
Réf. : YR\_PM\_NP\_24042020

Monsieur le Premier Ministre,

*Chef Edouard Philippe,*

Je tiens tout d'abord à vous renouveler tout mon soutien et à saluer votre action et celle du Gouvernement dans son ensemble en cette période inédite pour la Nation.

A vos côtés, je mesure au quotidien l'engagement et les efforts de nos concitoyens pour respecter le confinement nécessaire à la lutte contre la pandémie de Covid-19, et nous pouvons nous féliciter des effets de leur comportement et de leur discipline.

Je sais que vous consultez actuellement l'ensemble de vos ministères pour préparer les conditions du déconfinement. C'est pourquoi j'attire votre attention sur le fait que, sur ma circonscription en Finistère, en Bretagne, et l'ensemble des départements littoraux, l'attente est forte de la part des plaisanciers et pêcheurs de loisir de pouvoir reprendre leurs sorties en mer. Pour la plupart retraités, navigants seuls ou à deux, pour quelques heures, ces usagers présentent très peu de risque de contamination dans la pratique de leur loisir. Par ailleurs, la navigation en mer implique de fait une distanciation obligatoire pour des raisons de sécurité. Aussi, dans la perspective annoncée d'un déconfinement progressif à partir du 11 mai prochain, les plaisanciers ne comprendraient pas que l'interdiction de naviguer ne soit pas levée.

Depuis le début de la crise la santé de nos concitoyens reste naturellement la priorité, mais vous avez également insisté dans vos différentes prises de paroles sur le nécessaire redémarrage de l'économie. Ainsi, je souligne que la navigation de plaisance côtière, la pêche de loisir, et le secteur du nautisme en général, contribuent très largement au dynamisme de l'économie locale (carburants, équipements, accastillage, entretien...), et présente donc un intérêt certain pour le soutien – et parfois la survie - des professionnels du secteur fortement impactés depuis le début du confinement. Il y va donc aussi de la relance de l'économie.

Pour toutes ces raisons je souhaite ardemment que, dans le respect strict des gestes barrières, les plaisanciers et pêcheurs de loisirs puissent reprendre leurs activités dès le 11 mai prochain.

Dans cette attente, je vous prie d'accepter, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de ma très haute considération.

*Merci de votre intérêt,*

*Didier LE GAC*  
Didier LE GAC  
Député